

étant revenu de Windsor à St. James le 1 de ce mois, fit annoncer aussi-tôt, qu'il n'y auroit ni cour ni cercle jusqu'à nouvel ordre, & fit suspendre, à l'occasion de cet événement, tous les divertissemens publics, jusqu'à ce que les restes de la princesse défunte eussent été inhumés dans le caveau de ses ancêtres. Par ce décès le Roi retient sur la liste civile une rente de 12 mille livres sterling, qui étoit païée annuellement à la princesse. Le mobilier, qu'elle laisse, est très considérable. On fait monter à 400 mille livres les capitaux, qu'elle avoit dans les fonds publics d'Angleterre. En vertu de ses dispositions testamentaires, ses biens seront partagés entre les diverses branches de sa famille en Allemagne & en Angleterre. On s'attendoit, qu'elle auroit eu une attention particulière pour le duc de Gloucester; mais cette attente a été malheureusement trompée.

Le 6 on a répandu, dans les rues de cette ville, des billets séditieux contre le traité de commerce conclu avec la France; les distributeurs & imprimeurs, arrêtés, ont été contraints d'en nommer l'auteur. Le public ne fut pas peu étonné d'apprendre que c'étoit encore le lord George Gordon, qui, non-content d'avoir annoncé que ce traité seroit brûlé, le 7, en place publique, par la main du bourreau, s'étoit rendu à l'hôtel de France, où il a fait mille extravagances, & vomit les injures les plus atroces contre les moteurs & les négociateurs de ce traité. Il seroit tems de renfermer cet homme, qui ne